



MARCOLLA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS



Adresse de correspondance :

13, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

Téléphone 01 44 29 20 20

Télécopie 01 47 64 18 17

UNION DES THEATRES DE L'EUROPE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020



MARCOLLA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS



Adresse de correspondance :

13, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

Téléphone 01 44 29 20 20

Télécopie 01 47 64 18 17

UNION DES THEATRES DE L'EUROPE

1, boulevard Lénine

93000 BOBIGNY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**



UNION DES THEATRES DE L'EUROPE

Adresse de correspondance :

13, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

Téléphone 01 44 29 20 20

Télécopie 01 47 64 18 17

1, boulevard Lénine

93000 BOBIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'UNION DES THEATRES DE L'EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des articles du code de commerce relatifs à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et la formation de notre opinion exprimée ci avant. nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par le code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence

ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à PARIS

Le 25 mars 2021

MARCOLLA et ASSOCIES

Jean-Pierre MARCOLLA
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	15 002	14 001	1 001	1 776	-775	-43.65
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	1 875		1 875	1 875		
	Total I	16 877	14 001	2 876	3 651	-775	-21.24
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	188 494		188 494	105 980	82 514	77.86
	Charges constatées d'avance (2)	232		232	206	26	12.74
	Total II	188 726		188 726	106 186	82 540	77.73
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	205 603	14 001	191 602	109 838	81 765	74.44

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	98 044	157 662	-59 618	-37.81
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	81 243	-59 618	140 860	236.27
	Situation nette (sous total)	179 287	98 044	81 243	82.86
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	179 287	98 044	81 243	82.86
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		25	-25	-100.00
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 578	10 246	332	3.24
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	1 509	1 522	-14	-0.90
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	228		228	
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	12 315	11 793	522	4.43
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	191 602	109 838	81 765	74.44

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

11 793

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	182 300		208 300		-26 000	-12.48
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation			56 215		-56 215	-100.00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			44 754		-44 754	-100.00
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I	182 300		309 269		-126 969	-41.05
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	71 024		243 463		-172 439	-70.83
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements	20 150		103 532		-83 382	-80.54
Charges sociales	4 582		20 177		-15 595	-77.29
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	775		1 580		-805	-50.92
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	4 525				4 525	
Total II	101 057		368 753		-267 695	-72.59
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	81 243		-59 484		140 727	236.58

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	81 243		-59 484		140 727	236.58
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			133		-133	-100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI			133		-133	-100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			-133		133	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	182 300		309 269		-126 969	-41.05
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	101 057		368 886		-267 829	-72.60
5. EXCEDENT OU DEFICIT	81 243		-59 618		140 860	236.27

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi d'urgence N°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement majeur.

A la date de l'arrêté des comptes , l'entité estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause. Les comptes ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 002		
TOTAL	15 002		
Prêts, autres immobilisations financières	1 875		
TOTAL	1 875		
TOTAL GENERAL	16 877		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			15 002	15 002
TOTAL			15 002	15 002
Prêts, autres immobilisations financières			1 875	1 875
TOTAL			1 875	1 875
TOTAL GENERAL			16 877	16 877

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 226	775		14 001
TOTAL	13 226	775		14 001
TOTAL GENERAL	13 226	775		14 001

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	775				
TOTAL	775				
TOTAL GENERAL	775				

Etat des provisions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 875	1 875	
Charges constatées d'avance	232	232	
TOTAL	2 107	2 107	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 578	10 578		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 509	1 509		
Autres dettes	228	228		
TOTAL	12 315	12 315		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 357
Total	10 357

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	232
Total	232



MARCOLLA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS



Adresse de correspondance :

13, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

Téléphone 01 44 29 20 20

Télécopie 01 47 64 18 17

UNION DES THEATRES DE L'EUROPE

1, boulevard Lénine

93000 BOBIGNY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Exercice clos le 31 décembre 2020



MARCOLLA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS



UNION DES THEATRES DE L'EUROPE

9, Boulevard Lénine

93000 BOBIGNY

Adresse de correspondance :

13, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

Téléphone 01 44 29 20 20

Télécopie 01 47 64 18 17

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et ce conformément aux dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Dans le cadre de ce qui précède, nous n'avons eu communication d'aucune convention réglementée.

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relatives à cette mission ; cette doctrine requiert la vérification de la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à PARIS

Le 25 mars 2021

MARCOLLA et ASSOCIES

Jean-Pierre MARCOLLA
Commissaire aux Comptes